

# **Devenir, conséquences et perception des décisions médico-militaires prononcées par les neurologues de l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce**

Type de contenu : Texte

Image fixe

Type de médiation : sans médiation

sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Devenir, conséquences et perception des décisions médico-militaires prononcées par les neurologues de l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce / par M. Christophe Pipon ; [sous la direction de Thierry de Greslan]

Auteur(s) : Bélisle Pipon, Jean-Christophe (1986-....)

Autre(s) auteur(s) : Greslan, Thierry de (1969-....)

Université Paris Descartes Faculté de médecine

Editeur, producteur : 2012

Description matérielle : 1 vol. (99 p.) : ill. ; 30 cm

Note sur la responsabilité : Président du jury : monsieur le professeur Thierry Debord, assesseurs : monsieur le professeur Hervé Taillia, monsieur le professeur Thierry Carmoi, monsieur le docteur Florent Marchandot, directeur de these : monsieur le docteur Thierry De Greslan

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 97-99 : 54 réf.

Note de thèses et écrits académiques : Thèse pour le doctorat Médecine diplôme d'état 2012 Université Paris Descartes (Paris V) Faculté de médecine Paris Descartes

Résumé ou extrait : Pré-requis : le Service de Santé des Armées évalue l'aptitude médicale des militaires à leur fonction et leurs missions. Le médecin spécialiste militaire aide le généraliste à réaliser cette mission. Matériel et méthode : Ce travail est une étude prospective sur le devenir, les conséquences et la perception de l'aptitude prononcée par le spécialiste des armées. 39 patients ont été inclus permettant d'évaluer le respect de la décision au sein de l'unité et la perception de la décision par les généralistes et les patients. Résultats : 86% des aptitudes sont respectées par les médecins généralistes. La hiérarchie suit 74% des décisions qui lui sont rendues avec cependant un respect marqué pour les décisions qui concernent les cadres. 35% des patients présentent un retentissement psychologique et 30% sur leur emploi. 86% des patients souhaitent rester dans l'armée malgré l'avis d'inaptitude. 69% des patients déclarent leur maladie à leur hiérarchie. 93% des généralistes sont totalement satisfaits de la qualité de la réponse du spécialiste et 100% du délai de réponse. Discussion : la décision médico-militaire est bien

suivie par le généraliste des forces tandis que la hiérarchie semble moins appliquer l'aptitude prononcée. Les aptitudes des militaires du rang sont moins respectées par la hiérarchie et il convient de manière à diminuer cette différence à renforcer les liens entre le médecin généraliste et son unité. Dans un contexte de renforcement de la mission de soins dans le SSA, nous proposons d'autonomiser d'avantage les médecins généralistes lors de la décision d'aptitude et de revoir l'échange entre généraliste et hospitalier par les moyens de communication modernes. Le suivi psychologique des militaires inaptes doit être développé. La révélation de sa maladie par le militaire à la hiérarchie doit être proscrite car inutile.

Sujet - Collectivité : Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce Paris.

Sujet - Nom commun : Neurologie

Forces armées françaises -- Recrutement et engagement -- Évaluation

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques